
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 511 DU 18 NOVEMBRE 2019
portant nomination de vingt-six (26) élèves officiers
forestiers au grade de sous-lieutenant des Eaux,
Forêts et Chasse.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des Forces de sécurité publique et assimilées ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-501 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- vu** le décret n° 2016-153 du 17 mars 2016 fixant les attributs de l'Administration, les tenues d'uniformes et les galons des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse ;
- vu** le décret n° 2016-154 du 17 mars 2016 portant attributions, organisation générale et fonctionnement de l'administration des Eaux, Forêts et Chasse ;
- vu** le décret n° 2016-147 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse, tel que modifié par le décret n° 2017-552 du 29 novembre 2017 ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommés au grade de sous-lieutenant des Eaux, Forêts et Chasse pour compter du 1^{er} octobre 2019, les élèves officiers forestiers dont les noms suivent :

1. AGBAHOSSI Jonas Dona ;
2. AGBODJA Fataï Adé Chola ;
3. AGOSSEVI Jacob ;
4. ALAGBA A. Moudjibou ;
5. AMOUZOUN Abraham ;
6. ASSOUAN Coffi Martin ;
7. BAKPETE Delphin Zinsou ;
8. DADA Kouèchi ;
9. DADEGNON D. Sévérin ;
10. DANGNON Codjovi Etienne ;
11. GNAHOUI Sènou Corentin ;
12. HOUESSINON Gabin Aimé Cossi ;
13. HOUNKPETO Alexandre ;
14. KASSOUIN ABALLO Pascal ;
15. KODJOH Bessan Inaresse ;
16. KOUHOLI Clétus Oscar ;
17. KPETERE Josué ;
18. MIGNANWANDE S. Désiré G. ;
19. OGOUDIKPE Akimou Attandan ;
20. SINDJALO TCHAFO Alfa ;
21. TOGLA O. Gabriel ;
22. VIGNIKIN Valentin ;
23. WOINSOU Coovi Thomas ;
24. YANGUENON Coffi Bonaventure ;
25. YONLONFOUN M. Richard Wilfrid ;
26. ZINSOU Elie.

Article 2

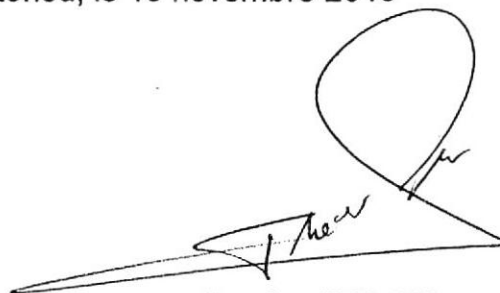
L'incidence financière découlant des nominations ci-dessus accordées sera payée conformément aux textes en vigueur.

Article 3

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

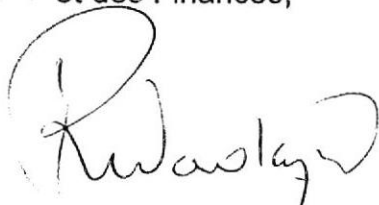
Fait à Cotonou, le 18 novembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



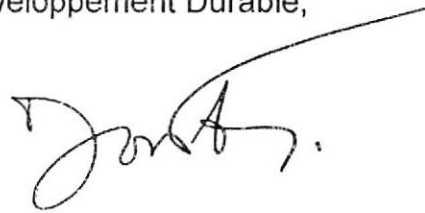
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 -- AN 4-- CC 2 -- CS 2 -- HAAC 2 -- CES 2 -- HCJ 2 -- MEF 2 -- MCVDD 2 -- AUTRES MINISTERES 22 -- INTERESSES 26 -- JORB 1.